

**DELIBERATION (2023- 1)
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques : avis sur le lancement des études de faisabilité**

L'an deux mille vingt trois, le six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

Date de convocation : 2 février 2023

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Patrick BOUDINHON (pouvoir à Sébastien SIRIEIX), Thierry CHALENDARD (pouvoir à Pierre DUPECHER), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND

Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU

Monsieur le Maire expose le point d'avancement du potentiel projet d'installations de panneaux photovoltaïques hybrides (sol & flottant) de la Société BORALEX. L'objet de ce point discuté ce jour est d'acter un avis favorable du Conseil municipal pour le lancement des études de faisabilité du projet et en particulier toutes les études environnementales. Lors des échanges du 9 décembre 2022 à la Mairie de La Roche-Noire entre les deux Communes Mirefleurs et La Roche-Noire et Monsieur PEREZ chargé du dossier BORALEX a été évoquée la nécessité de délibération des deux Conseils municipaux pour la mise en œuvre des études d'impact hydrologique, naturaliste, paysager et aquatique. Les études sont prévues de décembre 2022 à octobre 2023 en relation avec les collectivités, les services de l'Etat et les acteurs du territoire. Il a été rappelé, surtout dans le contexte actuel de volonté d'indépendance et de souveraineté énergétique, l'intérêt d'une installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire : production d'énergie local et renouvelable, moyen de production électrique économiquement et énergiquement efficace, retombées financières pour les collectivités, diversification énergétique, financement participatif ouvert aux collectivités locales et citoyens locaux. Les atouts du site choisi ont aussi été rappelés : potentiel solaire suffisant, proximité des réseaux routiers et électriques, impacts sur l'environnement limités, respect des contraintes et servitudes publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants : 10 Pour - 2 Contre (Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON) :

-émet un avis favorable au lancement des études de faisabilité du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques et leurs aménagements ;

- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 février 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, 7 février 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.